

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

DELIBERATION N°2018.00296

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents:

Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, BARRIOL, M. Denis M. Eric BERLIVET. Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET. Mme M. Régis CADEGROS. CALACIURA. Jean-Yves Mme Stéphanie M. CHARBONNIER. Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles Michèle M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs:

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180516-D201800296i0-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180716

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christian FAYOLLE, M. Pascal GONON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Delphine JUSSELME, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 JUILLET 2018

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Le service de distribution d'eau potable de Pavezin est alimenté uniquement par des sources situées sur le territoire communal. Il a été confronté à des manques d'eau très importants pendant la sécheresse 2017.

Afin de sécuriser et de pérenniser l'alimentation en eau du service, il a été retenu de mettre en œuvre une interconnexion avec le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier.

Les travaux nécessaires sont les suivants :

- renforcement du réseau du SIEMLY sur la commune de Longes et mise en place d'un compteur de vente en gros en limite du territoire de Pavezin,
- création d'un réseau sur la commune de Pavezin pour interconnecter les deux réseaux.

Les travaux conduits sur la commune de Longes sur le périmètre du Syndicat sont nécessaires pour répondre aux besoins du service de Pavezin et sont donc réalisés pour le compte de Saint-Etienne Métropole. Ils sont estimés à 82 900 € HT (coût programme).

Le Syndicat propose de prendre en charge une partie du coût des travaux, en appliquant un coefficient de vétusté sur la canalisation existante à hauteur de 26 % sur la base de l'estimation du renouvellement à l'identique, soit une participation de 17 000 € HT.

Le reste à charge de Saint-Etienne Métropole serait de 65 900 € HT.

En cas de plus-values liées à la réalisation des travaux, la participation de Saint-Etienne Métropole serait réévaluée pour les prendre en compte à 100 %.

Il convient d'établir une convention pour fixer la participation financière des deux parties et les modalités de paiement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la convention de partenariat financier entre le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier et Saint-Etienne Métropole, prévoyant une participation à hauteur de 65 900 € HT,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat financier.</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU